

# Compte rendu

## Conseil municipal du 14 novembre 2020

**Présents :** Mmes et Mrs Daniel SALLES, Nadège TOURNEBIZE, Gilles AVRIL, José MULA, Brice CASSOUX, Carole LOUBAT, Philippe PLANCHE, Emmanuelle TEXIER, Patrice RONDET, Catherine LECLECH, Elodie DARTAYRE, Alexandre CARCOUET.

**Excusés :** Mme Florence LANCIAL, Mr Samuel SWITEK,

**Absente :** Mme Sandie CHAISE

**Secrétaire de séance :** Mr Gilles AVRIL.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil de leur présence.

Propose de passer à l'ordre du jour ;

### 1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2020 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

**Délibération : procès-verbal approuvé.**  
**A L'UNANIMITE**

### 2- Conventions Pôle santé au Travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'adhésion aux conventions suivantes :

- missions relatives à la santé et sécurité au travail pour les agents de la commune. Il s'agit du suivi médical professionnel des agents (visites médicales, ...)  
Coût : **102,00 €** par agent et par an, **durée** de la convention fixée à **3 ans**

**Délibération : proposition acceptée**  
**A L'UNANIMITE**

- mission relative à l'assistance retraite : il s'agit d'un accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite,  
Coût : **150,00 €** par an pour la collectivité, **durée** de la convention fixée à **2 ans**

**Délibération : proposition acceptée**  
**A L'UNANIMITE**

- Adhésion à la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique : le Centre de gestion accompagne la collectivité locale en la conseillant dans le domaine statutaire et en matière d'indisponibilité physique des agents publics.  
Coût : **100,00 €** par an pour la collectivité, **durée** de la convention fixée à **3 ans**

**Délibération : proposition acceptée.**  
**A L'UNANIMITE**

### 3- Subvention à l'association SOS Cheval :

Monsieur le Maire explique qu'un cheval erre régulièrement sur la voie publique et dans des propriétés privées.

Indique que malgré son intervention et les plaintes posées par les riverains, la gendarmerie se dit incompétente pour résoudre ce problème.

Propose d'adhérer à l'association SOS Cheval, située à la Roche Blanche dans le Puy de Dôme.

Précise que cette association est déjà intervenue plusieurs fois sur la commune (et sera sûrement amenée à intervenir de nouveau),

Monsieur le Maire propose donc de lui verser une subvention exceptionnelle de **500.00 €** pour s'occuper de cet animal.

**Délibération : proposition acceptée.**  
**A L'UNANIMITE**

**4- Emprunt pour le financement du tracteur :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal

- ✓ que le budget primitif 2020 prévoyait un emprunt d'équilibre de 100 000 euros pour le financement de divers investissements ;
- ✓ que le prêt-relais du lotissement Champlong de 250 000 € va très prochainement être remboursé.
- ✓ qu'aujourd'hui, au vu de la situation budgétaire à la mi-novembre 2020, des taux d'intérêt très bas et afin de garder une trésorerie confortable, il paraît opportun de prévoir un emprunt de 60 000 euros, essentiellement pour financer l'acquisition du nouveau tracteur.

Les premières offres sont les suivantes :

	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
<b>MONTANT DE 60 000 EUROS SUR 6 ANS</b>		
<b>TAUX FIXE</b>	0,39%	0,25%
<b>SOMME DES INTERETS</b>	821,66 €	526,09 €
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	100,00 €	60,00 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>921,66 €</b>	<b>586,09 €</b>

Monsieur le Maire propose de retenir la banque lors du prochain conseil municipal du 4 décembre 2020.

**5- SIEG : convention complémentaire et pour l'éclairage public au Coudert/Fontbayoux :**

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux d'éclairage public au Coudert et à Fontbayoux ont été approuvés lors du conseil municipal du **13/12/2019**. Il précise que le montant des travaux du SIEG s'élevait à **14 000 € HT** et que le montant à payer par la commune était de **7 000.48 €**.

Il propose de modifier le projet en remplaçant un poteau bois par un candélabre, la plus-value s'élevant à 1 400 € HT, avec une prise en charge du SIEG de 50%, soit 700 euros.

**Délibération : proposition acceptée.**  
**A L'UNANIMITE**

**6- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents :**

Monsieur le maire explique qu'il convient de remplacer le régime indemnitaire reçu actuellement par les agents de la commune par le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel.

Il précise que le RIFSEEP comprend deux parts :

- **L'I.F.S.E** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle – part fixe ;
- **Le C.I.A** (Complément Indemnitaire Annuel) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent – part variable.

Propose de fixer les groupes, de retenir les montants maximums annuels et de définir la périodicité de versement.

- ✓ Pour les groupes :
  - G.A1** : Secrétaire de mairie (attaché territorial- catégorie A).
  - G.C1** : Responsable des services techniques (adjoint technique territorial- catégorie C).
  - G.C2** : Agent polyvalent des services techniques (adjoint technique territorial- catégorie C).  
Agent administratif(ive) polyvalent(e) et bibliothécaire (adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe- catégorie C).
- ✓ Pour la périodicité de versement :
  - Le versement de l'IFSE sera mensuel, et celui du CIA sera annuel et s'effectuera après l'entretien annuel de chaque agent (novembre)

**Délibération : proposition acceptée.**  
**A L'UNANIMITE**

#### **7- Questions diverses :**

Monsieur le Maire annonce son intention d'acheter des chaises pour le centre culturel Jacques Brun, en remplacement de celles existantes qui ont fait leur temps.

Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur l'implantation des lots du futur lotissement du Mas.

Il indique que le CCAS va procéder à la distribution de colis, auprès des séniors de la commune en remplacement du repas annuel.

Il informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 18 décembre à 18h30.

**FIN de la réunion 12H00**